

# TVA : la leçon des précédents

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1977)**

Heft 409

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1018692>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## TVA: la leçon des précédents

Certains à gauche, en Suisse romande surtout, ont choisi de dire « non » au projet fiscal le 12 juin prochain. C'est là une position confortable qui, à première vue, permet de faire coïncider principes et pratiques politiques, qui flatte aussi ceux qui se veulent à tout prix d'opposition (voir aussi au verso, « Lettre à des camarades socialistes »).

Cette position révèle pourtant une profonde ignorance de la politique fiscale et des rapports de force qui prédominent en cette matière.

Si l'on se donne la peine d'examiner les régimes fiscaux qui se sont succédé en Suisse depuis 1945, on constate qu'aucune solution n'a pu s'imposer sans le double appui de la gauche et de la droite; à titre d'exemple le projet de 1950, proprement réactionnaire à la suite des modifications apportées par le Conseil des Etats, échoue devant la résistance de la gauche; le projet de 1953, qui porte la marque du socialiste Max Weber, subit le même sort mais pour la raison inverse. Il est donc illusoire de faire miroiter la possibilité d'une solution pure et dure en matière fiscale; seul un compromis peut rallier la double majorité du peuple et des cantons.

Seconde constatation: un premier échec aboutit inmanquablement à un compromis moins favorable encore aux catégories les plus défavorisées de la population. Après le refus de décembre 1974, le peuple a adopté en juin 1975 un projet qui certes tempérait l'augmentation des impôts indirects mais qui abaissait aussi le taux maximum de la fiscalité directe et diminuait les déductions sociales. Dans la foulée, la Confédération réduisait ses prestations à l'AVS et le Conseil fédéral obtenait compétence pour diminuer les subventions. En clair, l'Etat central reporte sur les tiers les charges qu'il ne peut plus assumer, et ce report ne touche pas les privilégiés du revenu et de la fortune.

Dans cette étrange coalition du non où se retrouvent pêle-mêle communistes, extrême-gauche, cer-

tains socialistes, Otto Fischer et une bonne partie des arts et métiers, les nationalistes et la droite anti-Berne, les premiers nommés — ceux qui prétendent défendre les intérêts des travailleurs — se trouvent piégés; piégés par cette droite du refus qui ne cherche qu'à maintenir ses privilèges et qui, si le vote du 12 juin se révèle négatif, trouvera l'oreille de cette autre droite qui ne dit oui que du bout des lèvres et qui n'attend que le deuxième tour pour dicter ses conditions.

Que les communistes se confortent dans leur opposition systématique, rien que de très normal; que l'extrême-gauche et les quelques sections syndicales qu'elle contrôle montrent une fois de plus leur incapacité à saisir la réalité de ce pays, rien d'étonnant. Aucun des deux ne sera là au lendemain du 12 juin, en cas de victoire du « non », pour expliquer aux travailleurs pourquoi le refus de « l'impôt scélérate » signifie pour ces mêmes travailleurs des charges plus lourdes en matière d'assurance-maladie et de sécurité sociale, pour ne citer que les points les plus sensibles.

La gauche politique et syndicale n'a pas à cultiver un complexe d'infériorité face à ceux qui, au nom des principes, font de leur action une aventure sans issue.

### DANS CE NUMÉRO

P. 2 : TVA : Lettre à des camarades socialistes; p. 3 : Haro sur les rentiers — Prison ultra-moderne et détenus irrécupérables; p. 4 : Télévision : « L'antenne est à vous », des voix sans concession; p. 5 : Dans les kiosques : Fusion, confusion, diffusion; p. 6 : Le carnet de Jeanlouis Cornuz : Des auteurs à l'usage de la jeunesse — Dialogue Nord-Sud : en marge des déclarations officielles; p. 7 : Energie : Gouverner, c'est quoi ? — Vaud : Des fonctionnaires pas comme les autres : les enseignants; p. 8 : Après Chiasso : Les bons esprits de la SBS — Plonger dans le ménage militaire — Le lobby des sentiers.

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
N° 409 2 juin 1977  
Quatorzième année

Rédacteur responsable:  
Le numéro: 1 franc

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:  
**1002 Lausanne, case 2612**  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:  
Claude Bossy  
Jean-Daniel Delley  
René Duboux  
Jean-Jacques Schilt

409